
DECRET N° 2021/113 /PM DU 27 SEPT 2021
 portant nomination d'un responsable au Ministère des Postes et
 Télécommunications.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/512 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère des Postes et Télécommunications ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère des Postes et Télécommunications :

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET RESEAUX D'ACCES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Directeur : Monsieur NANGA AYISSI, Ingénieur des Télécommunications, Matricule 539 503-J, précédemment Directeur par intérim dans la même Direction, en remplacement de Monsieur ALABATENA Robert, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 27 SEPT 2021

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Joseph DION NGUTE

